

Objectif 01

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Le contexte, les enjeux

En 2017, 14,3 % des Français vivent sous un seuil de pauvreté correspondant à 60 % du revenu médian, soit 1,2 million de personnes de plus qu'au milieu des années 1990. Si l'on peut considérer que la pauvreté a reculé en France depuis les années 1970, son suivi depuis la crise économique de 2008 révèle que les classes moyennes se paupérisent et s'endettent de plus en plus pour maintenir leur niveau de vie.

En septembre 2018, le gouvernement lançait le « Plan Pauvreté » dont les objectifs concernent directement les collectivités territoriales et leurs compétences. Les départements, responsables des politiques sociales de l'enfance, de solidarité, d'autonomie, sont déjà acculés par la prise en charge de leurs populations vulnérables qui croissent un peu plus chaque année. Une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) estimait en 2015 que les dépenses d'aides sociales des conseils départementaux avaient augmenté de 10 % entre 2009 et 2013.

Aujourd'hui, la problématique du financement des allocations individuelles de solidarité demeure entière. Le financement du RSA laisse apparaître un reste à charge pour les départements de 5 milliards d'euros.

Les autres niveaux de collectivités sont également concernés par l'éradication de la pauvreté, notamment parce que celle-ci ne saurait se résumer à l'insuffisance de ressources financières.

L'accès de tous aux services de base tels que la santé, l'éducation, le logement, ou encore à une alimentation suffisante, est indispensable pour lutter contre toutes les formes de pauvreté, et surtout prévenir les risques d'exclusion sociale des populations qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité susceptibles de les faire basculer vers la pauvreté.

Les communes et les intercommunalités sont donc aussi concernées par la réalisation de l'ODD 1 : les centres communaux et intercommunaux d'action sociale assument pour partie des missions de lutte contre l'exclusion, les services d'aide à domicile, le soutien aux personnes en situation de handicap, les politiques à destination de la petite enfance, etc. Leurs actions de proximité favorisent l'exercice de leur mission d'identification des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité. Les politiques de la ville constituent également un maillon clé, transversal, pour la réalisation de l'ODD 1.

Bien sûr, la mise en œuvre de ces compétences repose sur un modèle social dont l'État assure le socle fondamental à travers un cadre législatif de protection des droits fondamentaux.



Les repères pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 1

Quels sont les indicateurs de pauvreté sur mon territoire ?
Les actions ont-elles été définies à la suite d'un état des lieux ?

Quelles sont les compétences de ma collectivité qui concernent directement ou indirectement l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes ?

Est-il possible, si ce n'est pas le cas actuellement, de créer une gouvernance partagée avec les autres échelons de collectivités pour une meilleure coordination des actions de lutte contre la pauvreté et la précarité sur le territoire ?

Ma collectivité a-t-elle engagé un projet de coopération décentralisée et de solidarité portant sur l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans le pays partenaire ?

Ma collectivité a-t-elle identifié les acteurs de la solidarité sur le territoire ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 1

Les interactions de l'ODD 1 avec les 16 autres



Accès à la nourriture pour tous ; réduire la faim sur mon territoire



Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle ; renforcer la prévention ; mettre fin aux maladies transmissibles



Assurer l'égalité d'accès à l'éducation des personnes vulnérables, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences



Accès à des services de base adéquats, sûrs, à un coût abordable ; politiques en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources ; améliorer la résilience des villes



Atténuation, adaptation aux changements climatiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 1 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 1 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur l'énergie propre abordable, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'énergie propre abordable : les actions sur l'énergie propre abordable peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'énergie propre abordable.

Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;

- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 1, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

 **Les mots-clés de l'ODD 1**





Les outils pour décliner les cibles

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier

Si les **départements** sont les chefs de file de l'action sociale depuis les lois de décentralisation, le **bloc communal** est également concerné par les enjeux de pauvreté, notamment lorsqu'il est en charge de quartiers prioritaires. Dispositifs courants jusqu'en 2022, les contrats de ville ont vocation à accompagner les territoires les plus défavorisés pour assurer un cadre de vie satisfaisant, dans une logique de renouvellement urbain et de mixité sociale. Ils doivent également favoriser le développement économique et l'emploi dans ces quartiers, ainsi que la cohésion sociale, qui sont des éléments indispensables pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Les contrats de ville présentent un intérêt méthodologique pertinent pour intégrer les ODD, tant par leur dynamique systémique que pluri-acteurs.



1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté

La **pauvreté s'est transformée ces dernières années, touchant davantage de femmes, de jeunes, de familles monoparentales** travaillant mais ne parvenant pas à faire face aux dépenses de bases. L'enjeu pour les collectivités étant par conséquent d'avoir une connaissance fine de l'état de la pauvreté sur leur territoire, afin de définir les politiques d'accompagnement et de prise en charge de ces nouvelles formes de précarité. Le département de la Gironde a créé fin 2008 l'observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité (OGPP) : outil d'aide à la décision, il permet de suivre l'évolution et les déterminants de la pauvreté et de la précarité sur le territoire. Il apporte son expertise à la fois au département et aux partenaires institutionnels locaux qui traitent de ces sujets, mais il aide également à nouer des partenariats avec les acteurs universitaires, associatifs et socio-économiques.



1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous

La France assure une protection sociale de qualité et au plus grand nombre, comparativement à d'autres pays, mais les parcours d'aide et d'accompagnement ne sont pas toujours clairs et simples, et peuvent parfois exclure certains bénéficiaires. Le partage des compétences entre les collectivités peut également compliquer l'orientation des populations dans leurs démarches, les décourageant parfois. Afin d'éviter l'exclusion d'une partie des bénéficiaires, Lyon a mis en place les Maisons de la métropole pour les solidarités. Ce nouveau service mutualise les maisons de la métropole et les antennes solidarité de la ville, afin de faciliter les démarches et la prise en charge des personnes les plus fragilisées du territoire. Lancées en février 2018, ces Maisons de la métropole pour les solidarités accueillent sans rendez-vous, et permettent de mieux renseigner, et de mieux accompagner les populations en difficulté sur le territoire.



1.4 Les mêmes droits aux ressources économiques : propriété foncière et autres formes de propriété

Afin d'aider les personnes exclues des dispositifs bancaires, certaines collectivités territoriales proposent des microcrédits personnels en collaboration avec les associations spécialisées implantées sur le territoire, qu'il soit rural ou en ville. La région Nouvelle-Aquitaine a ainsi travaillé avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et la Banque des Territoires pour accorder des microcrédits personnels afin de faciliter la mobilité professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou en réinsertion, pour les aider au financement d'une formation, d'une réparation de véhicule, d'un déménagement, etc.

En raison de leurs faibles, voire très faibles revenus, les personnes en situation de pauvreté doivent souvent également faire face à des conditions de vie indignes. Pour lutter contre la précarité de l'habitat, la ville de Colombes a proposé à ses habitants, à travers son Opération Habiter Durable (Programme d'Intérêt Général en coordination avec l'État et l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)), la prise en charge des travaux d'amélioration des conditions de sécurité et de santé dans les logements.

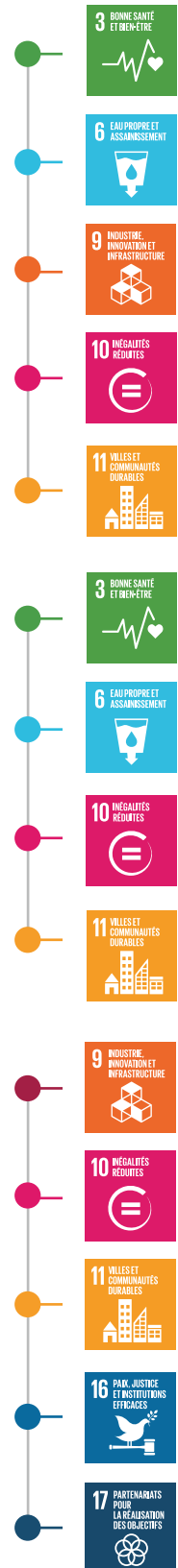
1.5 Réduire l'exposition des plus vulnérables aux phénomènes climatiques, aux catastrophes environnementales, économiques et sociales

Alors que les épisodes de canicule se multiplient ces dernières années, la prise en charge des personnes sans abri pendant l'été devient un enjeu majeur pour les collectivités et les associations. Les dispositifs d'accueil et d'hébergement étant calibrés pour les périodes de froid, les personnes sans domicile sont les premières victimes de la montée des températures, n'ayant pas accès à des sources de rafraîchissement pour éviter déshydratation et insolation. À Paris, la mairie, soutenue par les associations, distribue des gourdes aux personnes sans abri, afin qu'elles puissent les remplir aux fontaines en libre accès. La ville ouvre également certains centres d'accueil d'urgence et de jour, pour leur offrir un abri aux moments les plus chauds en journée et leur permettre d'utiliser les douches.

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles afin de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Plus les décisions de développement sont prises à un niveau local, plus elles sont efficaces. Ce constat est à l'origine de la Ficol (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises), un dispositif qui permet aux collectivités françaises d'accompagner des projets dans les pays en développement. Une convention est signée entre l'AFD (principal financeur du projet), la collectivité française (bénéficiaire primaire du financement, responsable de l'usage et de la traçabilité des fonds, de l'exécution et du suivi du projet) et la collectivité partenaire (seule bénéficiaire des fonds). L'aide de l'Agence française pour le développement (AFD) est comprise entre 200 000€ et 1,5 million d'€. Un montant représentant au minimum 30 % du plan de financement du projet est apporté par les collectivités (la collectivité française et sa collectivité partenaire) et leurs partenaires éventuels impliqués dans le projet (opérateurs, agences, etc.). La Ficol s'inscrit dans le cadre des ODD, des engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, et de la politique de développement internationale de la France.

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté





Initiatives des territoires : les partenariats

→ Associations / Entreprises

Club « Initiative contre l'exclusion bancaire » par l'ANSA, la Banque Postale, Habitat et Humanisme

Ce club de réflexion et d'action est unique en France car il réunit les acteurs engagés du monde social et associatif qui souhaitent développer de nouvelles initiatives contre l'exclusion bancaire et financière. Pour ce faire, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives a animé avec Habitat et Humanisme des réunions auprès de personnes en situation de pauvreté ou de précarité, avec des professionnels d'associations et des bénévoles. L'objectif est de prendre en compte les réalités vécues sur les services et produits bancaires, l'impact que cela peut avoir sur leur situation et d'identifier les besoins qui seraient peu ou mal couverts. Parmi les thèmes abordés lors de ces réunions : bancarisation et relation au quotidien avec la banque, crédit et mal endettement, assurances, épargne.

→ Associations / Entreprises

Programme de transferts de filets sociaux par la Banque Mondiale

Lancé en 2013 par le Gouvernement togolais avec l'appui financier de la Banque mondiale et du Gouvernement du Japon, et en partenariat avec l'UNICEF, le programme cible les parents d'enfants âgés de 0 à 24 mois, tranche d'âge particulièrement vulnérable, dans les régions de la Kara et des Savanes où les taux de malnutrition sont particulièrement alarmants. En échange d'une aide financière mensuelle, les parents sont incités à établir des actes de naissance pour leurs enfants, à les scolariser et leur donner accès aux soins de santé.

→ Collectivités / Entreprises

La Poste met en place une politique de restauration responsable

Le Groupe La Poste, à travers sa politique RSE, souhaite à la fois assurer ses missions traditionnelles de service public et développer de nouvelles activités d'intérêt général en intégrant une dimension développement durable dans toutes ses activités et ses projets. C'est dans ce cadre que La Poste a notamment mis en œuvre de nombreuses actions visant à promouvoir une alimentation saine pour les convives et respectueuse de l'environnement. Ainsi, les partenaires s'engagent à mieux gérer les ressources en adaptant leurs offres. L'approvisionnement en produits bio et locaux variés, l'élaboration de menus par une diététicienne, la cuisine végétarienne sont mis à l'honneur au sein des restaurants du Groupe La Poste. L'objectif : garantir l'équilibre alimentaire pour les convives, mais également adapter les plats à leurs goûts et, par ce biais, limiter le gaspillage.



Focus sur Une action internationale

Appui de la région Nouvelle-Aquitaine à la Province de Lao Cai (Vietnam) depuis janvier 2017

Lao Cai bénéficie d'un accompagnement des populations vivant sur le territoire du Parc National de Hoang Lien (PNHL), majoritairement issues des minorités Hmong, Thai et Dao, en matière d'agriculture familiale avec des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces familles d'agriculteurs se trouvent dans une situation de grande pauvreté aggravée par les intempéries de l'hiver 2015/2016.

L'action proposée par Agrisud s'inscrit dans les volets d'appui au développement agricole et de gestion du PNHL et de ses ressources naturelles de la coopération décentralisée. Elle est menée par les équipes d'Agrisud avec un volontaire de solidarité internationale basé à Sa Pa ainsi que par les agents du PNHL. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet dont les objectifs sont : lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la population rurale du district de Sa Pa ; appuyer le développement de modèles agricoles durables respectueux de l'environnement ; réduire la pression sur les ressources naturelles et appuyer la préservation de la biodiversité locale.

Cette deuxième phase d'un an et demi s'inscrit dans le projet dont la durée globale est de quatre ans, elle sera consacrée principalement à trois axes d'intervention :

Axe 1 : Amélioration et sécurisation des systèmes agricoles ;

Axe 2 : Introduction de nouvelles productions destinées à la commercialisation ;

Axe 3 : Mise en place d'organisations de producteurs autour d'un label spécifique.

Les résultats attendus sont les suivants :

Axe 1 :

- Les agents de vulgarisation agricole et les rangers du parc (au moins 10 personnes du PNHL et des services agricoles) ont des capacités renforcées pour appuyer les producteurs et assurent un service d'appui et d'information ;
- Les familles (300 familles de 8 villages) appliquent les nouvelles pratiques agricoles sur les systèmes de production existants (maraîchage, cultures vivrières, petit élevage).

Axe 2 :

- La faisabilité de production et de commercialisation pour de nouveaux produits locaux (miel, champignon shiitake, plantes médicinales et porc-épic) est validée par des études filières : 8 visites de sites et 4 études filières réalisées ;
- Des unités de production pilotes sont mises en place dans les villages pour les produits validés (64 familles dont 24 pilotes) ;
- Les familles de producteurs adoptent l'arboriculture fruitière et la culture d'orchidées (90 familles).

Axe 3 :

- Un label lié au PNHL est créé avec les autorités du parc et les services agricoles de Sa Pa (cinq ateliers d'échange, une étude de marché, huit réunions de présentation) ;
- Les familles de producteurs se sont regroupées pour la vente autour d'un label, ont amélioré leur accès aux réseaux de commercialisation et leurs capacités de négociation pour la vente (8 organisations communautaires locales).



Ressources pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

Ministère de la Santé

Ligue des droits de l'Homme

Oxfam

Les départements

Les régions

Unedic

Fonds social européen

Secours populaire

Emmaüs

Agence nouvelle des solidarités actives

Caisse nationale des allocations familiales

Les sources

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>

Atlas de la cohésion sociale :

<http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article1180>

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur du FSE :

<http://www.fse.gouv.fr/decryptages/lutte-contre-la-pauvrete-et-l'exclusion-sociale-au-coeur-du-fse>

Ligue des droits de l'Homme :

<https://www.ldh-france.org/lutte-contre-la-pauvrete-une-strategie-positive-a-concretiser-des-manques-a-combler/>

Politiques sociales locales, les dossiers de la DREES, février 2019